

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N°630 - ÉDITION DU 10 FÉVRIER 2023



Challenge Départemental E-Foot : une bataille pour les 8 places



Concours INF U13F 2023 : DÉTECTION Les 2 et 3 mars



Service civique : 100€ pour se former au BAFA ou au BAFD



Aide de 100€

Module futsal initiation : Inscrivez-vous !



FABA EMPLOI : dépôt de dossiers le 1er mars 2023



Le volet Emploi du Fonds d'Aide au Football Amateur – mis en place par la FFF – est de nouveau déployé pour la saison prochaine. Les clubs le souhaitant pourront soumettre leur demande via l'outil dédié à compter du 1er mars 2023.

Les clubs intéressés sont invités à prendre connaissance du cahier des charges du dispositif, et à se rapprocher du District et de la Ligue pour la constitution de leur dossier.

Formation PFFD – réagir à un conflit



ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et Règlements
- Calendrier et Organisation des Compétitions
- Calendrier et Organisation des Compétitions - Section Féminine
- Organisation des Coupes Départementales
- Foot Animation
- Foot Animation - Section Féminine
- Futsal
- CDIF
- Terrains & Installations sportives
- Désignation des Délégués
- Comité d'Appel chargé des affaires courantes



Crédit Mutuel

val d'oise
le département



Gourman Dit
RECEPTION




Terre de jeu & d'équilibre



STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 06 FÉVRIER 2023

Présents : MM. BAILLIEZ - MEHREZ.

Assiste : M. LETELLIER (Comité).

Excusé : M. FAUGERON

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ÉVOCATION

REPRISE DU DOSSIER ST LEU 95 FC

Match n°24615836 du 22/01/2023 SENIORS D1 ST LEU 95 FC 2 / ST BRICE FC 2

Le club de ST BRICE FC 2 n'ayant pas répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **NAIDON Louis licence 2545108422** du club de **ST BRICE FC 2** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension le 19/12/2022.

Considérant que le 22/01/2023 il n'avait pas purgé son match de suspension.

La Commission donne match perdu par pénalité au club de **ST BRICE FC 2** pour l'inscription et la participation du joueur **NAIDON Louis licence 2545108422** qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de **ST LEU 95 FC 2**

AMENDE : 100€ (ST BRICE FC 2 pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT: ST LEU 95 FC 2: 43,50 €

DEBIT: ST BRICE FC 2: 53,50 €

ST BRICE FC 2: 0 BUT - 1 POINT

ST LEU 95 FC 2: 0 BUT 3 POINTS

De plus, la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **NAIDON Louis licence 2545108422** à date d'effet le 13/02/2023.



ÉVOCATION

REPRISE DU DOSSIER THILLAY ESM

Match n°24673692 du 22/01/2023 ANCIENS D3 C CHAUMONTEL LUZARCHES 11 / VEXIN AS 11

Le club de CHAUMONTEL LUZARCHES 11 ayant répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **BREVAULT Alexis licence 254540207** du club de CHAUMONTEL LUZARCHES AS 11 est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension le 19/12/2022.

Considérant que le 22/01/2023 il n'avait pas purgé son match de suspension.

La Commission donne match perdu par pénalité au club de CHAUMONTEL LUZARCHES 11 pour l'inscription et la participation du joueur **BREVAULT Alexis licence 254540207** qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de VEXIN AS

Match : DEUIL ENGHIEU FC 12 / CHAUMONTEL LUZARCHES 11
FORFAIT GÉNÉRAL DU CLUB DEUIL ENGHIEU FC 12

La suspension doit être purgée avec l'équipe dans laquelle il reprend la compétition.

AMENDE : 100€ (CHAUMONTEL LUZARCHES 11) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT: THILLAY ESM: 43,50 €

DEBIT: CHAUMONTEL LUZARCHES 11: 53,50 €

CHAUMONTEL LUZARCHES 11 : 0 BUT - 1 POINT

VEXIN AS : 0 BUT 3 POINTS

De plus, la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **BREVAULT Alexis licence 2545440207** à date d'effet le 13/02/2023.



DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE
(Art 44.4)

CHAMPIONNAT

Criterium Seniors F A 8 / Phase 2 / Poule Unique

Journée du 03 FEVRIER 2023

Chaumontel Luzarches 1	Groslay F.C. 1	Les deux clubs responsables
------------------------	----------------	-----------------------------

Chaumontel Luzarches 1 : 100€ AMENDE

Groslay F.C. 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 14 D4 / Phase Unique / Poule B

Journée du 04 FEVRIER 2023

Montmorency Fc 2	Cosmo Taverny 3	Les deux clubs responsables
------------------	-----------------	-----------------------------

Montmorency Fc 2 : 100€ AMENDE

Cosmo Taverny 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 14 D4 / Phase Unique / Poule D

Journée du 04 FEVRIER 2023

Fosses Uf 2	Montigny Fc 95 1	Les deux clubs responsables
-------------	------------------	-----------------------------

Fosses Uf 2 : 100€ AMENDE

Montigny Fc 95 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterium U11 Féminin A 8 / Phase 2 / Poule B

Journée du 04 FEVRIER 2023

Garges Fcm 1	Sarcelles Aas 2	Les deux clubs responsables
--------------	-----------------	-----------------------------

Garges Fcm 1 : 100€ AMENDE

Sarcelles Aas 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



Critérium U13 Féminin A 8 / Phase 2 / Poule A

Journée du 04 FEVRIER 2023

Bezons Uso 1	E Beaum Mours Viarmes 1	Les deux clubs responsables
--------------	-------------------------	-----------------------------

Bezons Uso 1 : **AVERTISSEMENT**

E Beaum Mours Viarmes 1 : **100€ AMENDE**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 2) Phase 2 / Phase 2 / Poule B

Journée du 04 FEVRIER 2023

Thillay Esm 2	Marly La Ville Es 2	Les deux clubs responsables
---------------	---------------------	-----------------------------

Thillay Esm 2 : **AVERTISSEMENT**

Marly La Ville Es 2 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Serie 3) Phase 2 / Phase 2 / Poule C

Journée du 04 FEVRIER 2023

Auvers-Ennery Fc 3	Eaubonne Csm 3	Les deux clubs responsables
--------------------	----------------	-----------------------------

Auvers-Ennery Fc 3 : **AVERTISSEMENT**

Eaubonne Csm 3 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Serie 3) Phase 2 / Phase 2 / Poule E

Journée du 04 FEVRIER 2023

Persan Us 03 2	E.S. Herblay 6	Les deux clubs responsables
----------------	----------------	-----------------------------

Persan Us 03 2 : **AVERTISSEMENT**

E.S. Herblay 6 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U12-U13 (Serie 3) Phase 2 / Phase 2 / Poule F

Journée du 04 FEVRIER 2023

Persan Us 03 3	E.S. Herblay 7	Les deux clubs responsables
----------------	----------------	-----------------------------

Persan Us 03 3 : AVERTISSEMENT

E.S. Herblay 7 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule C

Journée du 04 FEVRIER 2023

Villiers Le Bel Fc 3	E.S. Herblay 3	Les deux clubs responsables
----------------------	----------------	-----------------------------

Villiers Le Bel Fc 3 : AVERTISSEMENT

E.S. Herblay 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U10-U11 (Serie 1) Phase 2 / Phase 2 / Poule A

Journée du 04 FEVRIER 2023

Presles Usl 1	Ent. Beaumont Mours 3	Les deux clubs responsables
---------------	-----------------------	-----------------------------

Presles Usl 1 : AVERTISSEMENT

Ent. Beaumont Mours 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U10-U11 (Serie 3) Phase 2 / Phase 2 / Poule C

Journée du 04 FEVRIER 2023

Eragny Fc 5	Montmorency Fc 5	Les deux clubs responsables
-------------	------------------	-----------------------------

Montmorency Fc 5 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U10-U11 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule I

Journée du 04 FEVRIER 2023

Cormeillais A.C.S. 1	Académie Football Cl 1	Les deux clubs responsables
----------------------	------------------------	-----------------------------

Cormeillais A.C.S. 1 : AVERTISSEMENT

Académie Football Cl 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U10-U11 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule J

Journée du 04 FEVRIER 2023

Cormeillais A.C.S. 2	Académie Football Cl 2	Les deux clubs responsables
----------------------	------------------------	-----------------------------

Cormeillais A.C.S. 2 : AVERTISSEMENT
Académie Football Cl 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule D

Journée du 04 FEVRIER 2023

Villiers Le Bel Fc 4	E.S. Herblay 4	Les deux clubs responsables
----------------------	----------------	-----------------------------

Villiers Le Bel Fc 4 : AVERTISSEMENT
E.S. Herblay 4 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterium Avenir U13 Série 2 / Phase 2 / Poule A

Journée du 04 FEVRIER 2023

Montmorency Fc 1	Gonesse Rc 1	Les deux clubs responsables
------------------	--------------	-----------------------------

Montmorency Fc 1 : AVERTISSEMENT
Gonesse Rc 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

St Ouen L'Aumone As 12	Gonesse Rc 12	
------------------------	---------------	--

St Ouen L'Aumone As 12 : AVERTISSEMENT
Gonesse Rc 12 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterium Avenir U12 Série 2 / Phase 2 / Poule B

Journée du 04 FEVRIER 2023

Goussainville Fc 12	Cergy Pontoise Fc 12	Les deux clubs responsables
---------------------	----------------------	-----------------------------

Goussainville Fc 12 : AVERTISSEMENT
Cergy Pontoise Fc 12 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



Seniors D3 / Phase Unique / Poule A

Journée du 05 FEVRIER 2023

Thillay Esm 1	Menucourt As 2	Les deux clubs responsables
---------------	----------------	-----------------------------

Thillay Esm 1 : 100€ AMENDE
Menucourt As 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Goussainville Fc 3	Auvers Ennery Fc 1	Les deux clubs responsables
--------------------	--------------------	-----------------------------

Goussainville Fc 3 : 100€ AMENDE
Auvers Ennery Fc 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 16 D3 / Phase Unique / Poule C

Journée du 05 FEVRIER 2023

Montmorency Fc 2	St Leu 95 Fc 2	Les deux clubs responsables
------------------	----------------	-----------------------------

Montmorency Fc 2 : 100€ AMENDE
St Leu 95 Fc 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterium U11 Futsal / Phase 1 / Poule A

Journée du 05 FEVRIER 2023

Marcouville City Cp 1	Ermont A.S. 1	Les deux clubs responsables
-----------------------	---------------	-----------------------------

Marcouville City Cp 1 : AVERTISSEMENT
Ermont A.S. 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 23 JANVIER 2023
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE
(Art 44.4)**

Seniors D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 22 JANVIER 2023

Vaureal Fcm 2	Eaubonne Csm 1	Les deux clubs responsables
---------------	----------------	-----------------------------

Eaubonne Csm 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 7 FÉVRIER 2023

Présents : Mme Sylvestre (Présidente)
MM. Pézière – El Fakri - Traon – Sénécal

Assiste : M. Podan-Mavounzy (Comité)

Excusés : MM. Cokgul - Ndiaye

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2022/2023)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION

ART. 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

ENGAGEMENTS

INFORMATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la COC demande aux clubs de vérifier toutes leurs rencontres à venir dans FootClubs



REPORT DES MATCHES

Les matches de la journée du 18/12/2022 des catégories SENIORS, U16 et U18 sont reportés au 19/02/2023

REMERCIEMENTS ARBITRES

- TOURE Mahamadou
- ADMAN Rayan

COURRIERS DES CLUBS

PERSAN 03 US

Mail du 06/02/2023

La COC ne peut prendre en compte votre demande, manque l'accord de votre adversaire

ARGENTEUIL RC

Mail du 06/02/2023

U18 D1

ARGENTEUIL RC 2 / FRANCONVILLE FC 1

Match N° 24685182 du 12/02/2023

Match maintenu : manque motif et accord de votre adversaire

ARGENTEUIL RC

Mail du 06/02/2023

U14 D1

ARGENTEUIL RC 1 / CERGY PONTOISE FC 2

Match N° 24692547 du 11/02/2023

Match maintenu : manque motif et accord de votre adversaire

ARGENTEUIL RC

U16 D1

Courier non traité : incomplet et absence d'accord de l'adversaire, n° match, date de match

HERBLAY ES

Mail du 06/02/2023

La Commission ne peut répondre favorablement à votre demande : **manque accord de votre adversaire, faire votre demande via Footclubs**

SARCELLES AAS

Mail du 07/02/2023

Courrier non traité car manquent n° de match et poule.

Merci de reformuler votre demande avant vendredi 17/02/2023 12H

PIERRELAYE FC

U18 D3 Poule A Match n°24685577

FC GOUSSAINVILLE / FC PIERRELAYE

Match reporté au 09/04/2023

Transmis à la Commission CDPME

**DATES – TERRAINS – HEURES (FOOTCLUBS)****U16 D3 Poule A**

Match n°24689532 du 19/02/2023
CHAMPAGNE SFC 95 1 / JOUY LE MOUTIER 1
Nouvelle date : 05/03/2023
Accord des 2 clubs
Accord de la COC

U16 D3 Poule B

Match n°24689702 du 26/02/2023
MAGNY VEXIN 1 / ERMONT AS 2
Nouvelle date : 09/04/2023
Accord des 2 clubs
Accord de la COC

U16 D1

Match n°24689190 du 12/02/2023
PERSAN US 03 1 / ARGENTEUIL FC 1
Nouvelle date : 05/03/2023
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

Anciens D3 Poule A

Match n°24673450 du 12/02/2023
MERY MERIEL BESSANCOURT 13 / AUVERS ENNERY FC 11
Nouvelle date : 05/03/2023
Accord des 2 clubs
Accord de la COC

Anciens D3 Poule B

Match n°24673581 du 19/02/2023
FRETTOISE ES 11 / ACADEMIE FC 11
Nouvelle date : 09/04/2023
Accord des 2 clubs
Accord de la COC

DATES – TERRAINS - HEURES**Seniors D4 Poule A**

Match n°24661110
MARCOUVILLE CITY CP 1 / MONTMAGNY FC 1
Nouvel horaire : 15H
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

Seniors D4 poule A

Match n°24660976
ARNOUVILLE FAS 2 / SAINT PRIX ES 2
Match à huis clos
Nouvel horaire : 12H
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

**Seniors D3 poule C**

Match n°24617702

ARNOUVILLE FAS 1 / MONTMORENCY 1

Nouvel horaire : 16H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

CDM D1

Match n°24668508

PORTUGAIS PAIX VIVRE ARGENTEUIL 5 / JOUY LE MOUTIER 5

Nouvelle installation : Halle des Sports Roger Ouvrard

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

Critérium +55 ans Poule A

Match n°24682384

VIARMES ASNIERES OL 26 / CHEMINOTS OUEST 25

Nouvelle date : 23/04/2023 à 10H

Accord des 2 adversaires

Prévenir vos adversaires

U14 D4 Poule B

Match n°24696338

COSMO TAVERNY 3 / GARGES 2

Nouvelle installation : Stade Jean Pierre LE COADIC à TAVERNY

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

U18 D1

Match n°24685182

ARGENTEUIL RC 2 / FRANCONVILLE FC 1

Nouvel horaire : 15H

Nouvelle installation : stade Roger Ouvrard à Argenteuil

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

U18 D1

Match n°24696429

ENT. MARLY ES FONTENAY FC 2 / ARGENTEUIL FC 3

Nouvelle installation : stade Martial Duronsoy

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

Anciens D4 Poule B

Match n°24674391

FRANCE ALGERIE 11 / ROISSY EN FRANCE US 12

Nouvelle installation : stade Jean Jaurès 30 rue Jean Jacques Rousseau 95100 Argenteuil

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

**MATCHES À JOUER****19 FEVRIER 2023*****Anciens D3 Poule B***

Match n°24673551

SURVILLIERS AVENIR 11 / CSM EAUBONNE 11

26 FEVRIER 2023***Seniors D4 Poule A***

Match n°24660971

MONTSOULT BAILLET US 2 / ARNOUVILLE FAS 2

Anciens D4 Poule A

Match n°24674256

THILLAY ESM 2 / PISCOP MOISSELLES 11

Anciens D3 Poule A

Match n°24673419

FONTENAY FC 11 / PIERRELAYE FC 11

En application de l'art. 20.4 du RS du DVOF, match reporté 2 fois

Ce match se jouera sur les installations du FC Pierrelaye

CDM D1

Match n°24668511

PUISEUX LOUVRES 95 5 / ERAGNY FC 5

5 MARS 2023***Seniors D4 Poule B***

Match n°24661105

JS PONTOISIENNE 2 / MONTMAGNY FC 1

18 D3 Poule B

Match n°24685840

THILLAY ESM 1 / HERBLAY ES 1

U14 D4 Poule B

Match n°24696317

HERBLAY ES 1 / COSMO TAVERNY 3

9 AVRIL 2023***U18 D3 Poule A***

Match n°24685577

GOUSSAINVILLE FC 2 / PIERRELAYE FC 1

Vétérans + 45 ans Poule C

Match n°25039125

GARGES FCM 15 / PARMAN AC 15



MATCHES PERDUS PAR PENALITÉ

U14 D4 Poule B

Match n°24696315 du 14/01/2023

PERSAN US 03 3 / CHAMPAGNE SFC 2

Match perdu par pénalité aux 2 équipes

Feuille de match irrégulière : Amende de 10€ aux 2 clubs (Art. 40.1 du RS du DVOF)

PERSAN US 03 3 -1pt 0but

CHAMPAGNE SFC 2 -1 pt 0 but PERDU PAR P DEUX EQUIPES

SUITE A UNE ERREUR ADMINISTRATIVE sur le PV du 31/01/2023, Lire :

U14 D4 Poule B

Match n°24696402 du 03/12/2023

EMMB 2 / MONTSOULT BAILLET US 1

Match perdu par pénalité aux 2 équipes

Amende : 52€ aux deux équipes

EMMB 2 -1pt 0but

MONTSOULT BAILLET US 1 -1 pt 0 but

1ER APPEL DE FEUILLE DE MATCH

U16 D3 Poule A

Match n°24689574

PONTOISIENNE JS 1 / ENT. ECOUEN BOUFFEMONT 2

U14 D4 Poule B

Match n°24696316

MONTMORENCY FC 2 / GARGES FCM 2

1ER FORFAIT SANS AMENDE

Anciens D3 Poule C

Match n° 24673708 du 05/02/2023

ARGENTEUIL FC 12 / ASSO A 11

ASSO A 11 0 but -1 pt

ARGENTEUIL FC 12 5 buts 3 pts

U14 D4 Poule C

Match n° 24696424 du 04/02/2023

ARGENTEUIL FC 3 / MENU COURT AS 1

MENU COURT AS 1 0 but -1 pt

ARGENTEUIL FC 3 5 buts 3 pts



1ER FORFAIT AVEC AMENDE

U14 D3 Poule A

Match n° 24694601 du 04/02/2023

GONESSE RC 2 / ARNOUVILLE FAS 2

Amende ARNOUVILLE FAS 2 24€

ARNOUVILLE FAS 2 0 but -1 pt

GONESSE RC 2 5 buts 3 pts

U16 D3 Poule D

Match n° 24689989 du 05/02/2023

VILLIERS LE BEL FC 1 / HERBLAY ES 2

Amende HERBLAY ES 2 24€

HERBLAY ES 2 0 but -1 pt

VILLIERS LE BEL FC 1 5 buts 3 pts

Vétérans +55 Poule B

Match n° 24682505 du 05/02/2023

HERBLAY ES 25 / EZANVILLE ECOUEN US 25

Amende EZANVILLE ECOUEN US 25 31€

EZANVILLE ECOUEN US 0 but -1 pt

ES HERBLAY 5 buts 3 pts

U14 D4 Poule B

Match n° 24696330 du 04/02/2023

CHAMPAGNE SFC 95 2 / CERGY PONTOISE FC 4

Amende CERGY PONTOISE FC 4 24€

CERGY PONTOISE FC 4 0 but -1 pt

CHAMPAGNE SFC 95 2 5 buts 3 pts

2ème FORFAIT SANS AMENDE

Seniors D4 Poule B

Match n° 24661106 du 05/02/2023

AUVERS ENNERY FC 2 / VILLIERS LE BEL FC 3

AUVERS ENNERY FC 2 0 but -1 pt

VILLIERS LE BEL FC 3 5 buts 3 pts

Secrétaire de Séance

M. Patrick SENECAI

Présidente de Séance

Mme SYLVESTRE



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTION FÉMININES

RÉUNION DU 06 FÉVRIER 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL RÈGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

FORFAITS

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :

Catégories de U14F à U18F

- 1er = **24€**
- 2ème = 27.5€
- 3ème = **33.5€+ Forfait Général 57€= 90.5€**

Catégories seniors F

- 1er = **31€**
- 2ème = **37.5€**
- 3ème = **41.5€ + Forfait Général 72€ = 113.5€**

- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.

-NON-UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE (hors problèmes technique) **100€**

- Absence non excusée aux réunions = **50€**

- Personne inscrite sur la feuille de match non-licenciée = **120€**

- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**

- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**

- Non-réception de la feuille de match après deux relances = **52€**

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.



En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.
En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi à partir de 14h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

FMI - FEUILLES DE MATCHS

NOUS VOUS INFORMONS QUE LA FMI DOIT ETRE UTILISÉE IMPÉRATIVEMENT.

EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LA FMI - UN MAIL JUSTIFICATIF SERA EXIGÉ (PAR LES 2 CLUBS) ET LES MOTIFS VÉRIFIÉS INFORMATIQUEMENT DEVRONT ETRE RECEVABLES.

SI LES INFORMATIONS NE CONCORDENT PAS, UNE AMENDE SERA ATTRIBUÉE AUX CLUBS FAUTIFS.

SI PAS DE FMI

UNE FEUILLE DE MATCH DEVRA ETRE ÉTABLIE.

SEULES LES FEUILLES DE MATCH PRÉSENTES SUR CE PV ET DANS L'ONGLET « DOCUMENTS » SUR LE SITE DU DVOF SERONT RECEVABLES.



FEUILLE DE MATCHS FOOT À 8 – U11F A SENIORS F



Numéro de Match : _____ **Code Internet :** _____

Compétition : _____

Journée : _____

Phase et Poule : Phase Poule

Lieu : _____

Date

Score

CLUB RECEVANT

CLUB VISITEUR

CLUB VISITEUR

ARBITRE CENTRAL	
Nom et prénom	
N° de Licence	

Feuille de Match à renvoyer sous 48h à :

District du Val d'Oise de Football
6 Avenue du Bosquet
95560 BAILLET EN FRANCE

Signature de l'arbitre : _____

EQUIPE RECEVANTE :

EQUIPE VISITEUSE :

N° Maillot	N° Licence	Nom & Prénom	Arbitres assistants (cocher les cases)
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
N° de Licence Educateur		NOM & PRENOM DE L'EDUCATEUR	
N° de Licence Dirigeant		NOM & PRENOM DU DIRIGEANT	

N° Maillot	N° Licence	Nom & Prénom	Arbitres assistants (cocher les cases)
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
N° de Licence Educateur		NOM & PRENOM DE L'EDUCATEUR	
N° de Licence Dirigeant		NOM & PRENOM DU DIRIGEANT	

Les observations éventuelles sont à signaler au dos de la feuille.



U15F

LA JOURNÉE 4 PRÉVUE LE **18 MARS 2023** SERA REPORTÉE INTÉGRALEMENT LE **01/04/23**

COURRIERS

CERGY PONTOISE FC

Mail du 01/02/23

Nous avons bien reçu votre mail concernant vos soucis d'installations.

Mais nous vous informons que les rencontres doivent se jouer le vendredi soir, coup d'envoi à 20h30.

Pour tout changement de dates ou d'horaires vous devrez avoir l'accord de votre adversaire désigné.

En cas de non-accord et d'indisponibilité de vos installations, la rencontre devra être inversée comme l'indique le règlement (article 6).

ST PRIX ES

Mail du 02/02/23

Nous avons bien reçu votre mail concernant vos soucis de rencontres.

Merci de nous indiquer une date en accord avec votre adversaire via footclub.

GROSLAY FC

Mail du 05/02/23

Nous avons bien reçu votre mail concernant le forfait de CHAUMONTEL LUZARCHES en SENIORS F.

Merci de nous renvoyer une feuille de match FOOT à 8.

BELLOY ST MARTIN ASC

Mail du 06/02/23

Nous avons bien reçu votre mail concernant l'amende imputée sur le PV du 30/01/23.

Nous corrigeons cela auprès du secrétariat à la suite d'une erreur de notre part.

Toutes nos excuses pour la gêne occasionnée.

RENCONTRES REPORTÉES

**LES RENCONTRES CI-DESSOUS DOIVENT ETRE AUTOMATIQUEMENT INVERSÉES SI LE
1^{ER} CLUB CITÉ NE PEUT RECEVOIR – ARTICLE DU 6 DU RÈGLEMENT**

17 FÉVRIER 2023

SENIORS F

Match 25555351 du 03/02/23

VIARMES ASNIERES OL 1 / ENTENTE BEAUMONT MOURS 2

**18 FEVRIER 2023**

U15F

Groupe A

Match 25520398 du 14/01/23

ST OUEN L'AUMONE AS 1 / ENT BEAUMONT MOURS 1

U15F

Groupe A

Match 25520400 du 21/01/23

FOSES FU 1 / GROSLAY FC1

U15F

Groupe B

Match 25554601 du 14/01/23

MONTMORENCY FC 2 / ST PRIX ES 1

11 MARS 2023

U15F

Groupe B

Match 25554607 du 21/01/23

PERSAN US 03 1 / MONTMORENCY FC 2

APPEL DE FEUILLE DE MATCHSMONTMAGNY FC

U18F

Match 25561384 du 28/01/23

1er appel le 30/01/23

2^{ème} appel le 06/02/23ERMONT AS

SENIORS F

Match 25555347 du 27/01/23

1er appel le 30/01/23

2^{ème} appel 06/02/23AUVERS ENNERY FC

SENIORS F

Match 25555349 du 27/01/23

1er appel le 30/01/23

2^{ème} appel 06/02/23BEZONS USO

U13F Groupe A

Match 25516855 du 04/02/23

1er appel le 06/02/23

CHAUMONTEL LUZARCHES

SENIORS F

Match 25555356 du 03/02/23

1er appel le 06/02/23

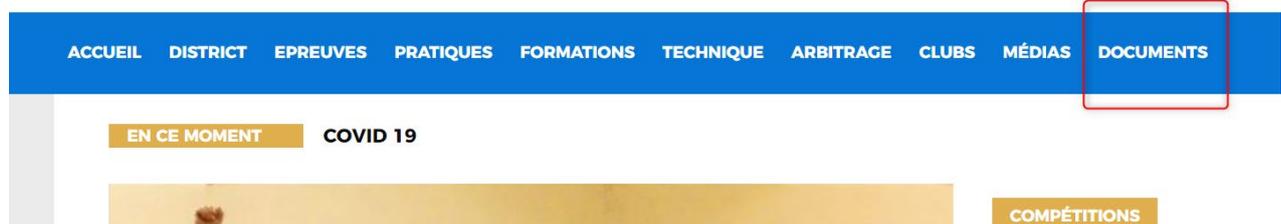
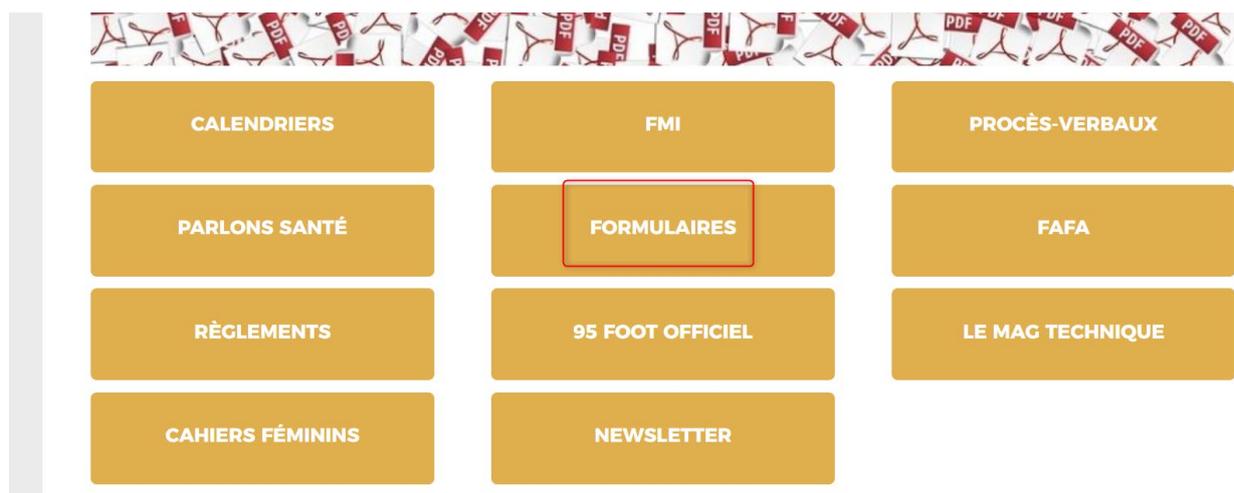
FEUILLES DE MATCHS

Nous vous rappelons que le DVOF a mis en place dans l'onglet DOCUMENT les nouvelles feuilles de matchs, les seules à être recevables si pas d'utilisation de la FMI et pour FAL.
Ci-dessous la procédure :

ÉTAPE 1

FOOTBALL

Terre de Jeu et d'Équilibre

**ÉTAPE 2**



ÉTAPE 3

Saison 2022-2023

Saison 2021-2022

Saison 2020-2021

Sélectionnez une catégorie	Les dernières publications	
FICHE D'ADHÉSION AEF95 >	Publié le 17-01-2023 Football d'animation	Publié le 16-01-2023 Football d'animation
PRÉPARATION INCIDENT MATCH >	Les règles du jeu de U6 à U13	Feuille de plateau U6 / U7
TECHNIQUE >		
COMMISSION >	Publié le 16-01-2023 Football d'animation	Publié le 16-01-2023 Football d'animation
FEMININES >	Feuille de plateau U8 / U9	Feuille d'engagement plateau U6 / U7 & U8 / U9
FOOTBALL D'ANIMATION >		
FUTSAL >	Publié le 11-01-2023 FEMININES	Publié le 11-01-2023 FEMININES
ARBITRAGE >	Feuille de présence U7 Féminines	Feuille de présence U9 féminines
FEUILLE DE MATCH >		
TERRAIN IMPRATICABLE >		
DÉCLARATION D'UNE ENTENTE >	Publié le 11-01-2023 FEMININES	Publié le 28-09-2022 Futsal



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 07 FÉVRIER 2023

Présents : Mme Cyprien
MM. Maillet – Valorz

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30

- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



APPEL A CANDIDATURE COUPE COMITÉ

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des FINALES COMITÉ DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL qui auront lieu le :

LE 18 MAI 2023

Nous vous informons que pour une bonne organisation le complexe devra être munis au minimum de :

- 6 vestiaires
- 2 terrains

Merci de nous faire parvenir par boîte officielle de vos clubs vos candidatures.

APPEL A CANDIDATURE COUPE DU VAL-D'OISE

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des FINALES COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL qui auront lieu le :

LE 17 et 18 JUIN 2023

Nous vous informons que pour une bonne organisation le complexe devra être munis de :

- 10 vestiaires au minimum
- 2 terrains

Merci de nous faire parvenir par boîte officielle de vos clubs vos candidatures.



VAINQUEURS - RAPPEL DES COUPES DU VAL-D'OISE

SENIORS 1 – COUTELIER
ST OUEN L'AUMONE AS

U18
ARGENTEUIL RC

U16
ARGENTEUIL RC

U14
ST LEU 95 FC

+45 ANS
NEUVILLE SUR OISE AS

+55 ANS
CORMEILLAIS ACS

ANCIENS
HERBLAY SUR SEINE FC

CDM
GARGES FCM

FAVA
ERMONT AS

FUTSAL
ATTAINVILLE

VAINQUEURS - RAPPEL DES COUPES DU COMITÉ

ANCIENS
GROSLAY

U14
ASSOA

U16
ARGENTEUIL RC

FUTSAL
MARCOUVILLE CITY GP3

*Nous vous informons que la date butoir est le 31/03/2023.
Passé cette date, une amende vous sera imputée.*



COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U14 – CHALLENGE LEFEBVRE





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U16





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U18





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – ANCIENS





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U15F





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U18F





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – +45 ANS





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – +55 ANS





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – SENIORS CHALLENGE ANDRÉ COUTELIER





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – FUTSAL





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – SENIORS FÉMININES





COUPE DU COMITÉ – U14





COUPE DU COMITÉ – U16





COUPE DU COMITÉ – ANCIENS





COUPE DU COMITÉ – SENIORS – CHALLENGE JEAN LESTRUHAUT





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U18F

FOSSÉS UF / DEUIL ENGHIEU FC du 28/01/23

Forfait de Fossés UF constaté par l'arbitre, cette équipe est déclarée forfait.
FC Deuil Enghien qualifié pour le prochain tour

FOSSÉS UF

Conformément à l'annexe financière à compter des huitièmes de finale forfait avisé ou non le club se voit imputer d'une amende de 115€

COURRIERS

ES HERBLAY

Mail du 03/02/2023

Pris note de votre courrier concernant votre candidature pour l'organisation des coupes du comité.
Nous vous donnerons une réponse ultérieurement.

ES HERBLAY

Mail du 02/02/2023 CVO U15F

Pris note de votre courrier nous vous informons que la coupe de Paris est prioritaire sur la coupe du Val d'Oise, votre match de coupe du Val-d'Oise est reporté au 25/02/2023

SANNOIS ST GRATIEN ENT.

Mail du 31/01/2023

Pris note de votre courrier nous vous confirmons que votre match de coupe est reporté au 18/02/2023.

ST LEU 95 FC

Mail du 06/02/2023 CVO SENIORS

ST LEU 95 FC 1 / FRANCONVILLE FC 1

Changement de date et d'horaire :

Cette rencontre se jouera le 22/02/2023 à 20h00.

Accord des deux clubs

EAUBONNE CSM

Mail du 02/02/2023 CVO SENIORS

Pris note de votre courrier concernant le match de championnat de vos adversaires le même jour que votre match de coupe, cependant je vous informe que le match de championnat est prioritaire sur la coupe.

Votre match de coupe est reporté au 26/02/2023.

SARCELLES AAS

Mail du 07/02/2023 CVO SENIORS

SARCELLES AAS 1 / ERMONT AS 1

Changement de date et d'horaire :

Cette rencontre se jouera le 22/02/2023 à 20h00.

Accord des deux clubs

ECOUEU FC

Mail du 02/02/2023 CVO U15F

ECOUEU FC 1 / ST BRICE FC 1

Changement de date et d'horaire :

Cette rencontre se jouera le 15/02/2023 à 18h30.

Accord des deux clubs

Accord de la commission



FRANCONVILLE FC

Mail du 03/02/2023 CVO U18F

GARGES FCM 1 / FRANCONVILLE FC 1

Changement de date :

Cette rencontre se jouera le 04/03/2023, accord des deux clubs

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : Mme Cyprien



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 06 FÉVRIER 2023

<u>Présents</u>	Mme Gontarczyk (Présidente) MM. Le Nagard – Sénécal
<u>Assistent</u>	Mme Escroignard (Comité) – M. Allard (CTDAP)
<u>Excusés</u>	Mme Bastos – M. Jasemin

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

.....

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL. Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COMMUNICATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la commission demande aux clubs de vérifier toutes les rencontres à jouer dans Footclub.



COURRIERS DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 02 02 23

Pris note de votre annulation de candidature pour l'organisation des finales du Festival Foot U13.

ARGENTEUIL RC : Mail du 31 01 23

Pris note de votre demande de modification d'horaire et de stade.

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 30 01 23

Pris note de votre interrogation concernant l'amende pour le forfait de votre équipe sur le Festival Foot U13. Après vérification la commission transmet au secrétariat pour annulation de l'amende

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 31 01 23

Pris note de votre réclamation concernant les feuilles de présence et de jonglerie de l'équipe de SARCELLES AAS 3 sur centre n° 12 du Challenge U11. La commission interroge le club de SARCELLES AAS.

EAUBONNE CSM : Mail du 03 02 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe U9 sur le centre de l'ENTENTE MMB

EAUBONNE CSM : Mail du 03 02 23

Pris note de la réception des feuilles réclamées

ERMONT AMS : Mail du 31 01 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 04 02 23

FRANCONVILLE FC : Mail du 06 02 23

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur matchs de critérium Avenir U10 & U11 du 04 02 23 à ST LEU FC. La commission attend les feuilles papier

GONESSE RC : Mail du 03 02 23

Pris note de votre demande d'engager 4 équipes supplémentaires sur les plateaux U6/U7. La commission vous rappelle que les modifications étaient à saisir dans FAL avant le 31 12 22 pour une prise en compte sur le plateau de janvier. Vos équipes seront donc intégrées après les vacances scolaires de février

MONTMAGNY SPORTS : Mail du 03 02 23

Pris note de votre demande de recevoir le centre du plateau U6/U7 qui devait avoir lieu à SARCELLES AAS. La commission prend note et modifie dans FAL

MONTMAGNY SPORTS : Mail du 04 02 23

Pris note de votre déplacement à BOUFFEMONT AC pour le centre du plateau U8 du 04 02 23

PRESLES USL : Mail du 06 02 23

Pris note du forfait non avisé de votre équipe U10/U11 sur rencontre du 04 02 23

ROISSY EN FRANCE US : Mail du 03 02 23

Pris note du forfait de 2 équipes U9 sur le centre de GOUSSAINVILLE FC du 04 02 23

ST BRICE FC : Mail du 01 02 23

Pris note de votre d'engager 2 équipes supplémentaires U6/U7. Vos équipes seront intégrées sur le plateau de mars



ST LEU 95 FC : Mail du 03 02 23

Pris note de votre réclamation concernant la disqualification de votre équipe 1 sur centre n° 3 du Festival Foot U13. Après vérification, la commission requalifie votre équipe

VEXIN AS : Mail du 02 02 23

Pris note de votre réponse concernant les appels de feuilles de critérium U10/U11 et U12/U13. Après vérification la commission n'a pas eu connaissance de votre mail du 15 12 22.

VILLIERS LE BEL FC : MAIL DU 31 01 23

Pris note de votre réponse suite à l'appel de feuilles de matchs. Après vérification la commission a bien reçu les FMI concernées

CONVOCATIONS

Lundi 20 FEVRIER 2023

Critérium Avenir U13 du 04 02 23

Pour le club de **MONTMORENCY FC**,
- M. MVONDO Eddy – Responsable de l'équipe U13 Avenir

Pour le club de **GONESSE RC**,
- M. BELLABES Younes – Responsable de l'équipe U13 Avenir

M. DA COSTA Philippe – Observateur de l'arbitre

Présence indispensable

INFORMATION

A la suite de la modification du nombre d'équipes engagées pour certains clubs sur la 2^{ème} phase, la commission demande aux administrateurs Footclub de bien vérifier les accès de leurs éducateurs pour la gestion de la FMI sur les rencontres de critérium, pour leur permettre de récupérer les rencontres de toutes leurs équipes.

PLATEAU U6/U7 DU 11 FÉVRIER 2023

En raison de diverses modifications (clubs ne pouvant plus recevoir de centres...), la commission demande aux clubs de bien vérifier dans FAL ou sur le site du DVOF les centres des plateaux U6/U7 du 11 Février 2023

**RÉSULTATS 2^{ème} TOUR COUPE U12 du 14 JANVIER 2023****Les équipes suivantes sont qualifiées pour le 3^{ème} tour qui aura lieu le Samedi 11 Mars 2023**

- Centre n° 1** ST OUEN L'AUMONE AS 2 – PUISEUX LOUVRES FC 1
OSNY FC : Forfait avisé
- Centre n° 2** ENTENTE SSG 1 – GOUSSAINVILLE FC 1
BOUFFÉMONT ACF : 1 joueur Non licencié (Cousin)
- Centre n° 3** VAURÉAL FCM 1 – ST LEU FC 1
- Centre n° 4** SARCELLES AAS 2 – ERMONT AMS 1
- Centre n° 5** SARCELLES AAS 1 – ENTENTE MMB 1
MONTMAGNY SPORTS 1 : Forfait non avisé
- Centre n° 6** ST BRICE FC 1 – BEZONS USO 1
- Centre n° 7** ST LEU FC 2 – JOUY LE MOUTIER FC 1
CORMEILLAIS ACS : Disqualifiée car présence de 2 joueurs mutés hors période (BARRY - TRIGUEROS)
- Centre n° 8** ARGENTEUIL RC 3 - VEXIN AS 1
PERSAN 1 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (REICHMUTH – JAABAR & MORGADO)
- Centre n° 9** ECOUEN FC 2 – SOISY AM FC 1
- Centre n° 10** ARGENTEUIL RC 1 – ST OUEN L'AUMONE AS 1
- Centre n° 11** CERGY-PONTOISE FC 1 – SARCELLES AAS 3
- Centre n° 12** GONESSE RC 1 – ECOUEN FC 1
- Centre n° 13** ARGENTEUIL RC 2 – ST OUEN L'AUMONE AS 3
- Centre n° 14** ARGENTEUIL FC 1 - VILLIERS LE BEL FC 2
- Centre n° 15** FRANCONVILLE FC 1 – AS ERAGNY FC 1
- Centre n° 16** VILLIERS LE BEL FC 1 – GOUSSAINVILLE FC 4
ENTENTE SSG 2 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (MAYOMAVINGA – ONGENYL & NSONGA)

**RÉSULTATS 1^{er} TOUR FESTIVAL FOOT U13 du 14 JANVIER 2023****Les équipes suivantes sont qualifiées pour le 2^{ème} tour qui aura lieu le Samedi 11 Mars 2023**

- Centre n° 1** GONESSE RC 3 – MONTSOULT BAILLET US 1
- Centre n° 2** ST OUEN L'AUMONE AS 1 – SOISY AM FC 3 – BOUFFÉMONT ACF 1
ERMONT AMS : Forfait non avisé
- Centre n° 3** OSNY FC 1 – ST LEU FC 1
FOSES UF : Forfait non avisé
SURVILLIERS AVENIR : Forfait non avisé
- Centre n° 4** SARCELLES AAS 1 – GROSLAY FC 1 – VIARMES ASNIÈRES OL 1
- Centre n° 5** ST BRICE FC 1 – DEUIL ENGHEN FC 1 – AS ERAGNY FC 1
- Centre n° 6** GONESSE RC 1 – BEAUCHAMP AS 1 - COSMO TAVERNY 2
- Centre n° 7** ENTENTE MMB 1 – COSMO TAVERNY 1 - VILLIERS FC 1
- Centre n° 8** ST BRICE FC 2 – ARGENTEUIL RC 1 – GARGES FMC 2
VEXIN AS : Forfait avisé
- Centre n° 9** FRANCONVILLE FC 1 – ERMONT ACF 1
GOUSSAINVILLE FC 1 : Forfait non avisé
PERSAN US 2 : Disqualifiée car présence de 3 joueurs mutés hors période (LOUIS CHARLES - NKUISSY & CAFOURNET)
- Centre n° 10** MONTMORENCY FC 1 – BEZONS USO 2 – ENTENTE SSG 3
GOUSSAINVILLE FC 3 : Forfait non avisé
- Centre n° 11** CERGY PONTOISE FC 2 – ARGENTEUIL FC 1 – BEAUCHAMP AS 2
VALLEE DU SAUSSERON : Forfait non avisé
- Centre n° 12** SARCELLES AAS 2 – VILLIERS LE BEL FC 2 – ST BRICE FC 3
- Centre n° 13** GARGES FCM 1 – ENTENTE SSG 2 – DEUIL ENGHEN FC 3
VAURÉAL FCM : Disqualifié car présence de 3 joueurs non licenciés (EL BAHRAOUI – SANO & GERBI)
- Centre n° 14** PERSAN US 1 – HERBLAY FC 1 – ARNOUVILLE FAS 1
- Centre n° 15** CHAMPAGNE SFC 1 – ERMONT AMS 3 – ERMONT ACF 2
GOUSSAINVILLE FC 2 : Disqualifié car présence d'un joueur non licencié (MBONGUE)
- Centre n° 16** SARCELLES AAS 4 – DEUIL ENGHEN FC 2 – ROISSY US 1
- Centre n° 17** MONTMAGNY SPORTS 1 – PONTOISIENNE JS 1
- Centre n° 18** SOISY AM FC 1 – ENTENTE SSG 1 – MENU COURT AS 1



- Centre n° 19** EAUBONNE CSM 1 – ENTENTE MMB 2
MONTMORENCY FC 2 : Disqualifiée par présence de 1 joueur non licencié (CISSE)
- Centre n° 20** SARCELLES AAS 3 – ECOUEN FC 1
- Centre n° 21** PUISEUX LOUVRES FC 1 – GONESSE RC 4
BEZONS USO : Disqualifiée car présence de 1 joueur non licencié (SADDIKI)
- Centre n° 22** CERGY PONTOISE FC 1 – JOUY LE MOUTIER FC 1 – GONESSE RC 2
FONTENAY FC : Disqualifiée car présence de 2 joueurs mutés hors période (KOUIDI & TARDIVELLE)
- Centre n° 23** ST PRIX ES 1 – EZANVILLE US 1
PIERRELAYE FC 1 : Forfait non avisé
- Centre n° 24** AS ERAGNY FC 2
FRANCONVILLE FC 1 : Disqualifiée car présence de 2 joueurs mutés hors période (BOULAKDAM & AKKAL)
- Centre n° 25** BEZONS USO 3 – ENTENTE BEAUMONS MOURS 1
NEUVILLE AS 1 : Forfait non avisé

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITÉRIUM U10 / U11

ST LEU 95 FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25603563 & 25603792 du 04 02 23 - critérium U10 & U11 Avenir contre FRANCONVILLE FC 1 & 2

PERSAN US : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25593366 & 25593432 du 04 02 23 - critérium U10/U11 contre MONTSOULT BAILLET US 1 & 2

AS ERAGNY FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25593712 du 04 02 23 - critérium U10/U11 contre MONTMORENCY FC 5

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25595207 & 25595252 du 04 02 23 - critérium U10/U11 contre ERMONT ACF 1 & 2

CRITÉRIUM U12 / U13

ST BRICE FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25603013 du 21 01 23 - critérium U13 Avenir contre MONTMORENCY FC 1

BRUYÈRES BERNES USM : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25273792 & 25273837 du 07 01 23 - critérium U12/13 – série 2 - contre PERSAN US 3 & 4

CERGY-PONTOISE FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25275178 du 07 01 23 – critérium U12/13 – série 3 - contre ERAGNY AS 3



CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25275180 – 25275208 & 25275236 du 07 01 23 – critérium U12/13 série 3 - contre SOISY AM FC 3 – 4 & 6

MONTSOULT BAILLET US : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25591358 & 25592386 du 21 01 23 – critérium U12/13 série 2 - contre COSMO TAVERNY 2 & 3

AUVERS ENNERY FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25591738 – 25591766 & 25591794 du 21 01 23 – critérium U12/13 série 3 - contre DEUIL ENGHIEU FC 5 – 6 & 7

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25591959 – 255919987 & 25592015 du 21 01 23 – critérium U12/13 série 3 - contre ECOUEN FC 1 – 2 & 3

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25592153 du 21 01 23 – critérium U12/13 série 4- contre ENTENTE SSG 3

CERGY-PONTOISE FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25602634 du 21 01 23 – critérium U12/13 série 4- contre ARGENTEUIL FC 4

DEUIL ENGHIEU FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25602635 du 21 01 23 – critérium U12/13 série 4- contre FOSSES UF 4

PUISEUX LOUVRES FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25592699 & 25592765 du 21 01 23 – critérium U12/13 série 3 - contre GOUSSAINVILLE FC 3 & 4

CHALLENGES U10 & U11

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de toutes les feuilles du centre n° 12 (récapitulative, présence et jonglerie) – Challenge U10 du 28 01 23

EAUBONNE CSM : 1^{er} appel de toutes les feuilles du centre n° 16 (récapitulative, présence et jonglerie) – Challenge U10 du 28 01 23

SOISY AM FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de l'équipe ENTENTE SSG 2 sur centre n° 9 – Challenge U10 du 28 01 23

ENTENTE SSG : 1^{er} appel de la feuille de présence de votre équipe 2 sur centre n° 9 – Challenge U10 du 28 01 23

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de la feuille récapitulative des matchs avec les scores et la feuille de présence de l'équipe de CERGY PONTOISE FC 3 sur centre n° 1 – Challenge U11 du 28 01 23

CERGY PONTOISE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de votre équipe 3 sur centre n° 1 – Challenge U11 du 28 01 23

ARGENTEUIL FC : 1^{er} appel de toutes les feuilles du centre n° 11 (récapitulative, présence et jonglerie) – Challenge U11 du 28 01 23



2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

COUPE DU COMITÉ U12

AUVERS ENNEREY FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence et feuille de jonglerie de votre équipe 2 sur centre n° 9 – Coupe du Comité U12 du 14 01 23 à SOISY AM FC

CRITÉRIUM U12 / U13

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25254728 du 17 12 22 - critérium U13 Avenir contre ENTENTE SSG 1

CRITÉRIUM U10 / U11

GOUSSAINVILLE FC 4 : 2^{ème} appel feuille de matchs n° 25593973 du 21 01 23 – critérium U10 & U11 – série 4 contre EZANVILLE US 4

AMENDES

ST BRICE FC : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de match n° 25254702 du 14 01 22 - critérium U13 Avenir contre MONTMORENCY FC 1

Amende : 30€

JOUY LE MOUTIER FC : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 5 sur rencontre n° 25593080 - critérium U10/U11 du 04 02 23 à VALLEE DU SAUSSERON

Amende : 15€

PIERRELAYE FC : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur rencontres n° 25600007 & 25593301 - critérium U10/U11 du 04 02 23 à VEMARS ST WITZ FC 1 & 2

Amende : 15€ x 2 = 30€

FRETTOISE ES : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 1 sur rencontre n° 25593367 - critérium U10/U11 du 04 02 23 à MONTIGNY FC 4

Amende : 15€

MONTMORENCY FC : Non organisation du plateau U8/U9 du 04 02 23 par le club organisateur

Amende : 100€

GOUSSAINVILLE FC : Absence non avisée sur centre n° 10 – Festival Foot U13 du 14 01 23

Amende : 25€

ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

Finale Départementale du Festival Foot U13 & U13F le samedi 1^{er} avril 2023

Finale Départementale des Challenge U10 & U11 le samedi 22 avril 2023

Finale Départementale de la Coupe U12 le lundi 8 mai 2023

Journée Nationale U6 & U7 le samedi 10 juin 2023

PROCHAINE RÉUNION LE LUNDI 13 FÉVRIER 2023 À PARTIR DE 18H00



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION SECTION FÉMININES

RÉUNION DU 06 FÉVRIER 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL RÈGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

FORFAITS

Catégorie de U10F à U13F

Licence manquante = **10€**

Absence club à la journée nationale des débutants (non excusée) = **75€**

Absence non excusée par club à un Plateau ou Rassemblement = **10€**

Non réception feuille de plateau après relances = **30€**

Feuille de Plateau ou Rassemblement irrégulière = **10€**

Non réception feuille de présence centre accueil après 2 relances = **30€**

Feuille de présence irrégulière = **10€**

Non organisation du Plateau ou Rassemblement sans motif recevable : 100€

Catégorie de U10F à U13F

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :

- 1er = **15€**
- 2ème = **20€**
- 3ème = **25€ + Forfait Général 25€ = 50€**

- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.

-NON-UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (hors problèmes technique) **100€**

- Absence non excusée aux réunions = **50€**

- Personne inscrite sur la feuille de match non-licenciée = **120€**

- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**

- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**

- Non-réception de la feuille de match après deux relances = **52€**

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financière du D.V.O.F et match perdu par pénalité au club recevant.

Le club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.



- Match remis (arrêté municipal avec liste des matches concernés) = 50€

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'heure indiqué pour les rassemblements ou pour les matches est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

DÉTECTIONS ET SÉLECTIONS FÉMININES

Toutes informations sur l'organisation des détections et sélections féminines seront traitées en Commission Technique.

INSCRIPTION DES CLUBS

TOUS LES CLUBS S'ÉTANT INSCRIT APRÉS LA DATE BUTOIR DU 12/12/2022 (Sans passer par le google form) doivent envoyer par mail les informations suivantes :

- *Référent féminin + mail + téléphone
- * Responsable par équipes engagées + mail + téléphone
- * Stade, horaire et surfaces des rencontres par catégories

CHALLENGES

LE 1^{er} TOUR DE LA COUPE U11F AURA LIEU :
Le 11 MARS 2023

LE 1^{er} TOUR DU FESTIVAL U13F AURA LIEU :
Le 11 FÉVRIER 2023

Vous trouverez tous les tirages et groupes des deux compétitions mentionnées plus bas.



FMI - FEUILLES DE MATCHS

NOUS VOUS INFORMONS QUE LA FMI DOIT ETRE UTILISÉE IMPÉRATIVEMENT.

EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LA FMI - UN MAIL

JUSTIFICATIF SERA EXIGÉ (PAR LES 2 CLUBS) ET LES

MOTIFS VÉRIFIÉS INFORMATIQUEMENT DEVRONT ETRE RECEVABLES.

SI LES INFORMATIONS NE CONCORDENT PAS

UNE AMENDE SERA ATTRIBUÉE AUX CLUBS FAUTIFS.

SI PAS DE FMI

UNE FEUILLE DE MATCH DEVRA ETRE ÉTABLI.

SEULES LES FEUILLES DE MATCH PRÉSENTES SUR CE PV ET

DANS L'ONGLET « DOCUMENTS » SUR LE SITE DU DVOF

SERONT RECEVABLES.

**ES HERBLAY****Mail du 07/02/2023**

Pris note de votre courrier, nous vous informons que le FESTIVAL U13F est effectivement un match à jouer même si celui-ci n'est pas mentionné sur footclubs.

Ce FESTIVAL U13F est organisé chaque année.

La lecture des procès-verbaux vous indique les rencontres officielles de ces épreuves ainsi que leurs calendriers.

ADAMOIS OL**U11F GROUPE C****1er FORFAIT le 04/02/23****ST PRIX ES****U9F****2ème FORFAIT le 04/02/23 plateau de PERSAN US 03****SOISY AM FC****U9F****2ème FORFAIT le 04/02/23 plateau de PERSAN US 03 - Amende 10€****ERMONT AS****U9F Centre du 04/02/23 à Persan****Feuille de centre non conforme - 10€****COSMO TAVERNY****U9F Centre du 04/02/23 à Persan****Feuille de centre non conforme - 10€****ARGENTEUIL FC****U9F Centre du 04/02/23 à Persan****Feuille de centre non conforme - 10€**

MATCH REPORTÉ

LES RENCONTRES CI-DESSOUS DOIVENT ETRE AUTOMATIQUEMENT INVERSÉES SI LE 1ER**CLUB CITÉ NE PEUT RECEVOIR – ARTICLE 6 DU RÈGLEMENT**

MATCH REPORTÉ AU 11/03/2023

MONTMORENCY FC**Match n°25516881 du 21/01/2023****MONTMORENCY FC 1 / FOSSES FU 1****Changement de date :****Cette rencontre se jouera le 11/03/2023.**



MODIFICATIONS SUR CRITÉRIUM U13F

MATCH DU 18/03/2023

ST PRIX ES

U13F GROUPE B

Match n°25516887

ST PRIX ES 1 / FOSSES FU 1

Changement de stade et d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 12H00 au STADE GEORGES GLATIGNY 3 ST PRIX.

MATCH DU 18/02/2023

ST PRIX ES

U13F GROUPE B

Match n°25516887

ST PRIX ES 1 / ARGENTEUIL FC 1

Changement de date :

Cette rencontre se jouera le 18/02/2023.

Accord des deux clubs

MODIFICATIONS SUR CRITÉRIUM U11F

MATCH DU 04/02/2023

ST OUEN L'AUMÔNE AS

U11F GROUPE C

Match n°25514843

ST OUEN L'AUMONE AS 1 / PERSAN US 03 1

Changement de date et de stade :

Cette rencontre se jouera le 18/03/2023 au stade Lucien ESCUTARY à ST OUEN L'AUMONE

Accord des deux clubs

FÉVRIER

RASSEMBLEMENT U7F

RASSEMBLEMENT U7F DU 11/02/2023				
CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
FOSSÉS FU				
DELIGNE MICHAEL 06 63 82 86 86	STADE AUGUSTE DELAUNE, Rue du Grand Tremblay, FOSSÉS	10H00	FOSSÉS FU	2
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			GONESSE RC	1
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				5



MARS

PLATEAU U9F

PLATEAU U9F DU 11/03/2023				
CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
ARGENTEUIL FC				
SOKOL THOMAS 06 60 82 65 76	STADE ALAIN MIMOUN, 64 Bd Héloïse, ARGENTEUIL	11H00	FOSSÉS FU	2
			ST BRICE FC	1
			ST PRIX ES	1
			GARGES FCM	1
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			ARGENTEUIL FC	1
			GONESSE RC	1
			MARLY LA VILLE ES	1
			PERSAN US 03	1
			ENT BEAUMONT MOURS	1
			ERMONT AS	1
COSMO TAVERNY	1			
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				14

RASSEMBLEMENT U7F

RASSEMBLEMENT U7F DU 18/03/2023				
CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
GONESSE RC				
LALOY LAETITIA 06 48 72 04 25	STADE E. COGNEVAUT, Rue de Claret, GONESSE	11H00	FOSSÉS FU	2
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			GONESSE RC	1
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				5



PLATEAU U9F

PLATEAU U9F DU 25/03/2023				
CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
ST BRICE FC				
VANDENDYCK JERÔME 06 17 94 00 61	STADE LEON GRAFFIN, 2 rue de la forêt, St Brice sous forêt	11h00	FOSSÉS FU	2
			ST BRICE FC	1
			ST PRIX ES	1
			GARGES FCM	1
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			ARGENTEUIL FC	1
			GONESSE RC	1
			MARLY LA VILLE ES	1
			PERSAN US 03	1
			ENT BEAUMONT MOURS	1
			ERMONT AS	1
			COSMO TAVERNY	1
			NOMBRE TOTAL D'EQUIPE	



AVRIL

RASSEMBLEMENT U7F

RASSEMBLEMENT U7F DU 01/04/2023				
CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
SOISY ANDILLY MARGENCY FC				
DE SOUSA SEBASTIEN 06 69 94 74 56	Stade du Dr Schweitzer, 40 Rue d'Andilly, Soisy sous Montmorency	11H00	FOSES FU	2
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			GONESSE RC	1
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				5

PLATEAU U9F

PLATEAU U9F DU 15/04/2023				
CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
PERSAN US 03				
KERBAT VALERIE06 72 98 42 53	STADE LOUIS ODINOT, rue Etienne Dolet, PERSAN	11H00	FOSES FU	2
			ST BRICE FC	1
			ST PRIX ES	1
			GARGES FCM	1
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			ARGENTEUIL FC	1
			GONESSE RC	1
			MARLY LA VILLE ES	1
			PERSAN US 03	1
			ENT BEAUMONT MOURS	1
			ERMONT AS	1
COSMO TAVERNY	1			
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				14



MAI

PLATEAU U9F

PLATEAU U9F DU 13/05/2023				
CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
FOSSES FU				
DELIGNE MICHAEL 06 63 82 86 86	STADE AUGUSTE DELAUNE, Rue du Grand Tremblay, FOSSES	10H00	FOSSES FU	2
			ST BRICE FC	1
			ST PRIX ES	1
			GARGES FCM	1
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			ARGENTEUIL FC	1
			GONESSE RC	1
			MARLY LA VILLE ES	1
			PERSAN US 03	1
			ENT BEAUMONT MOURS	1
			ERMONT AS	1
COSMO TAVERNY	1			
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				14

RASSEMBLEMENT U7F

RASSEMBLEMENT U7F DU 20/05/2023				
CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
GONESSE RC				
LALOY LAETITIA 06 48 72 04 25	STADE E. COGNEVAUT, Rue de Claret, GONESSE	11H00	FOSSES FU	2
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			GONESSE RC	1
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				5



COUPE U11F

Le 1^{er} tour se jouera le 11/03/23

Le vainqueur de chaque centre qualifié pour la finale départementale du 22/04/23

HORAIRE DE DÉBUT DES RENCONTRES 11H

GROUPE A

Adresse :

***Stade Albert Schweitzer**

***Rue d'Andilly à SOISY S/MONTMORENCY**

- SOISY AM FC
- MONTMORENCY FC
- COSMO TAVERNY

GROUPE B

Adresse :

***Parc des sports**

***Boulevard des sports Ducher à St OUEN L'AUMONE**

- ST OUEN L'AUMONE AS
- DEUIL ENGHEN FC
- ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT

GROUPE C

Adresse :

***Stade Jean Rolland**

***112 rue des Pommiers et saulniers à FRANCONVILLE**

- FRANCONVILLE FC
- PERSAN US 03
- ADAMOIS OL

GROUPE D

Adresse :

***Stade Auguste Renoir**

***Rue du syndicat à ERMONT**

- ERMONT AS
- ENTENTE BEAUMONT MOURS
- ERAGNY FC



GROUPE E

Adresse :

***Stade Georges Glatigny**

***27 rue Pasteur & Victor Hugo à St PRIX**

- ST PRIX ES
- ENTENTE HERBLAY ST LEU
- SARCELLES AAS
-

GROUPE F

Adresse :

***Stade Pierre de Coubertin**

***2 avenue Joliot Curie à GARGES LES GONESSE**

- GARGES FCM
- ARGENTEUIL RC
- CERGY PONTOISE FC

GROUPE G

Adresse :

***Stade Jean Jaurès**

***30 rue Jean Jacques Rousseau à ARGENTEUIL**

- ARGENTEUIL FC
- BELLOY ST MARTIN ASC
- ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN

GROUPE H

Adresse :

***Stade Léon Graffin**

***2 rue de la forêt à St BRICE**

- ST BRICE FC
- FOSSES FU
- GONESSE RC



FESTIVAL U13F

Le 1^{er} tour se jouera le 11/02/23

Le vainqueur de chaque centre qualifié pour la finale départementale du 01/04/23

GROUPE A

DÉBUT DES RENCONTRE : 10h00

Adresse :

***Stade Auguste Delaune**

***Rue du grand Tremblay à FOSSES**

- FOSSES FU
- ERMONT AS
- ARGENTEUIL FC
- GONESSE RC

GROUPE B

DÉBUT DES RENCONTRE : 10h30

Adresse :

***Stade des Marboulus**

***Chemin de l'Isle à BESSANCOURT**

- ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT
- ENTENTE BEAUMONT MOURS
- FRANCONVILLE FC

GROUPE C

DÉBUT DES RENCONTRE : 10h30

Adresse :

***Stade des Merisiers**

***Rue Claude Debussy à JOUY LE MOUTIER**

- JOUY LE MOUTIER
- ST OUEN L'AUMONE AS
- GROSLAY FC
- ARGENTEUIL RC



GROUPE D

DÉBUT DES RENCONTRE : 11h00

Adresse :

***Stade Pierre de Coubertin**

***2 avenue Joliot Curie à GARGES LES GONESSE**

- GARGES FCM
- SARCELLES AAS
- MONTMORENCY FC

GROUPE E

DÉBUT DES RENCONTRE : 11h00

Adresse :

***Stade Léon Graffin**

***2 rue de la forêt à St BRICE**

- ST BRICE FC
- ERAGNY FC
- PERSAN US 03
- CERGY PONTOISE FC

GROUPE F

DÉBUT DES RENCONTRE : 11h00

Adresse :

***Stade Albert Schweitzer**

***Rue d'Andilly à SOISY S/MONTMORENCY**

- SOISY AM FC
- ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN
- ENTENTE HERBLAY ST LEU
- CORMEILLAIS AS
-

GROUPE G

DÉBUT DES RENCONTRE : 9h30

Adresse :

***Complexe Jean Moulin**

***44 rue Francis Présence à BEZONS**

- BEZONS USO
- ST PRIX ES
- ADAMOIS OL



GROUPE H

DÉBUT DES RENCONTRE : 11h00

Adresse :

***Complexe Nelson Mandela**

***25 boulevard de l'Europe à PONTOISE**

- PONTOISIENNE JS
- DEUIL ENGHIEU FC
- COSMO TAVERNY



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 06 FÉVRIER 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



APPEL À VOLONTAIRES

Le DVOF et la Commission Futsal recherche des volontaires désirant intégrer la commission afin d'aider à la gestion des Compétitions Seniors (Championnat et Coupe du Val-d'Oise) et des Compétitions Jeunes (U7 à U16).
Les volontaires peuvent faire acte de candidature en remplissant le document disponible sur le site du DVOF :

Documents / Commissions / Candidature dans une Commission du DVOF

COURRIERS CLUBS

Ermont Ams : Mail du 23-01-23

Pris note du forfait général de votre équipe U13.

Combo Futsal : Mails des 01 et 03-02-23

Pris note de votre nouvelle demande d'engagement d'équipes U14 et U15 pour la 2^{ème} phase de critérium.

Après vérification du nombre potentiel de licences, la commission valide l'engagement d'une équipe U15.

La commission vous demande de transmettre à la LPIFF les documents nécessaires pour l'enregistrement de vos licences.

Rappel : délai de 4 jours francs pour la validation des licences.

Sportifs de Garges : Mail du 02-02-23

Pris note du résultat de la rencontre de critérium U11 du 28-01 contre Garges Djibson Asc :

Garges Djibson Asc : 0 But

Les Sportifs de Garges : 24 Buts

Eaubonne Csm : Mail du 02-02-23 (Footclubs)

Pris note de votre demande de report de la rencontre Senior D1 contre Attainville Futsal au jeudi 23-02-23.

Accord des 2 clubs, accord de la commission.

Goussainville Fc : Mails du 03-02-23

Pris note de l'indisponibilité du gymnase Maurice Baquet le vendredi 03-02-23 (attestation mairie transmise).

Pris note de la mise à disposition du gymnase Lucien Matheron pour la rencontre du 03-02-23 contre Parmain Futsal.

Sannois Fce : Mail du 06-02-23

Pris note de votre demande de changement d'horaire pour la rencontre de critérium U15 du 12-02-23 contre Asf Argenteuil 2.

Nouvel horaire : **match n°25677542** le dimanche 12-02-23 à **16H**.

Accord de la commission.

Montmorency Futsal : Mail du 06-02-23

Pris note des dates d'indisponibilité du gymnase Cosom (attestation mairie jointe).

FORFAIT GÉNÉRAL

CRITÉRIUM U13

Ermont Ams :

Forfait général de l'équipe U13 Futsal

Ermont Ams : **amende 25€**



1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U13

Match n° 25255539 : Attainville Futsal C 2 / Attainville Futsal C 1 du 04-02-23

2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U11

Match n° 25255006 : Garges Djibson Asc 1 / Sportifs de Garges 2 du 28-01-23

La commission demande au club de Garges Djibson de transmettre la feuille de match papier.

COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE 1/8 FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :

Semaine 07 du 13-02 au 19-02-23 ou semaine 08 du 20-02 au 26-02-23

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	25614483	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	MONTMORENCY FUTSAL 1	Sam 25-02-23 à 20H30
2	25614484	COMBO FUTSAL 1	GOUSSAINVILLE FC 1	Sam 18-02-23 à 18H30
3	25614498	PERSANAISE CFJ 1	OSNY UNITED 1	Sam 18-02-23 à 21H00
4	256145427	EAUBONNE CSM 1	ASF ARGENTEUIL 1	Sam 25-02-23 à 20H45
5	256145441	ARNOUVILLE USC 1	SPORTIFS DE GARGES 1	Sam 18-02-23 à 13H30
6	256145443	CERGY-PONTOISE FC 1	MONTMAGNY ASFS 1	Sam 18-02-23 à 18H30
7	256145444	MY SARCELLES FUTSAL 1	AVICENNE ASC 1	Lun 13-02-23 à 21H30
8	25614573	DEUIL-ENGHIEN FC 1	MARCOUVILLE CITY CP 2	Mer 15-02-23 à 20H30

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

**Info clubs :**

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

MATCHS REMIS

SENIOR D1

Match n° 24897326 : Eaubonne Csm 1 / Attainville Futsal C 2 : le jeudi 23-02-23 à 20H30

CRITÉRIUM U15 – 2ème PHASE

Suite mail du club de Combo Futsal, la commission décide vu le nombre potentiel de licenciés à ce jour d'intégrer une équipe U15 dans le groupe B du critérium phase 2.

CATEGORIE : U15 Futsal PH 2

GROUPE DE 6

Journée 01	Journée 02	Journée 03	Journée 04	Journée 05
Aller	Aller	Aller	Aller	Aller
Sa 11.02.23	Sa 11.03.23	Sa 25.03.23	Sa 22.04.23	Sa 20.05.23
Di 12.02.23	Di 12.03.23	Di 26.03.23	Di 23.04.23	Di 21.05.23
1 - 2	3 - 1	1 - 4	5 - 1	1 - 6
6 - 3	2 - 4	3 - 5	4 - 6	5 - 2
4 - 5	5 - 6	6 - 2	2 - 3	3 - 4

GROUPE DE 8

Journée 01	Journée 02	Journée 03	Journée 04	Journée 05	Journée 06	Journée 07
Aller						
Sa 11.02.23	Sa 11.03.23	Sa 25.03.23	Sa 22.04.23	Sa 20.05.23	Sa 03.06.23	Sa 18.02.23
Di 12.02.23	Di 12.03.23	Di 26.03.23	Di 23.04.23	Di 21.05.23	Di 04.06.23	Di 19.02.23
1 - 2	3 - 1	1 - 4	5 - 1	1 - 6	7 - 1	1 - 8
8 - 3	2 - 4	3 - 5	4 - 6	5 - 7	6 - 8	7 - 2
4 - 7	5 - 8	6 - 2	7 - 3	8 - 4	2 - 5	3 - 6
6 - 5	7 - 6	8 - 7	2 - 8	3 - 2	4 - 3	5 - 4



CRITÉRIUM U15 FUTSAL GR A		
1	580882	MARCOUVILLE CITY CP 2
2	553776	GARGES DJIBSON ASC 1
3	580869	PERSANAISE CFJ
4	850343	ATTAINVILLE FUTSAL
5	551988	CERGY-PONTOISE FC
6	561071	ASF ARGENTEUIL 1

CRITÉRIUM U15 FUTSAL GR B		
1	553776	GARGES DJIBSON ASC 2
2	580882	MARCOUVILLE CITY CP 1
3	582621	FOOT LOISIR INDOOR
4	590442	LES SPORTIFS DE GARGES
5	561071	ASF ARGENTEUIL 2
6	550552	SANNOIS FCE
7	560866	COMBO FUTSAL
8		EXEMPT

N°	CRITERIUM U15	ADRESSE DES GYMNASES	HORAIRES
561 071	ASF ARGENTEUIL 1 & 2	Gymnase, Pierre de Coubertin, 2 Rue des Cévennes, 95100 Argenteuil	Le Dimanche à 13H30
850 343	ATTAINVILLE FUTSAL	Gymnase Municipal, Chemin de Mesnil Aubry, 95570 Attainville	Le Samedi à 11H30
551 988	CERGY-PONTOISE FC	Gymnase du Moulin à vent, Avenue du Terroir, 95800 Cergy	Le Samedi à 10H30
560 866	COMBO FUTSAL	Gymnase St Exupéry, 2 Allée Bosquet, 95200 Sarcelles	Le Samedi à 14H30
582 621	FOOT INDOOR LOISIR	Gymnase Angélo Parisi, 162 Bd Paul Vaillant Couturier, 95190 Goussainville	Le Samedi à 12H00
553 776	GARGES GIBSON FUTSAL ASC 1 & 2	Gymnase Allende Néruda, Allée Jules Ferry, 95140 Garges	Le Samedi à 11H00
590 442	LES SPORTIFS DE GARGES	Gymnase Jean Jaurès, Rue René Blouet, 95140 Garges les Gonesse	Le Samedi à 13H00
580 869	PERSANAISE CFJ	Gymnase Jacques Duclos, Rue Jean Catelas 95340 Persan	Le Dimanche à 12H00
580 882	MARCOUVILLE CITY CP 1 & 2	Gymnase Philippe Hemet, 1 Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	Le Dimanche à 13H30
550 552	SANNOIS FCE	Gymnase Voltaire, 2 rue des Garonnes, 95110 Sannois	Le Dimanche à 14H30

PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U7 et U9 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U7-U9 et Feuille de Présence U7-U9.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL**.



1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU OU DE PRÉSENCE CLUB

PLATEAU U9 du 29-01-23

Marcouville City CP : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes de Marcouville sur le plateau du 29-01-23.

Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau du 29-01-23.

PLATEAU U7 du 04-02-23

Marcouville City CP : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau du 04-02-23.

2^{ème} APPEL FEUILLE DE PLATEAU OU DE PRÉSENCE CLUB

PLATEAU U7 du 08-01-23

Marcouville City CP : 2^{ème} appel feuille de présence des équipes de Marcouville City CP sur le plateau du 08-01-23 à Argenteuil.

La commission demande au club de Marcouville de déposer la feuille de présence directement sur FAL pour le plateau du 08-01-23 à Argenteuil.

PLATEAU U7 du 22-01-23

Marcouville City CP : 2^{ème} appel feuille de présence des équipes de Marcouville City CP sur le plateau du 22-01-23 à Persan.

La commission demande au club de Marcouville de déposer la feuille de présence directement sur FAL pour le plateau du 08-01-23 à Persan.

PLATEAU FUTSAL U9

Garges Djibson Asc : La commission demande au club de Garges Djibson d'utiliser pour les plateaux à domicile la feuille de plateau et les feuilles de présence spécifiques Futsal et de les déposer sur FAL.



Plateau N°7 - Week-end des 11 et 12 Février 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 11 Février 2023 (Coup d'envoi à 09h00)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	5	Attainville Futsal (1&2) Ermont As (1&2) Sannois Fce
Samedi 11 Février 2023 (Coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	4	Garges Djibson Asc (1&2) Persanaise Cfj (1&2)
Dimanche 12 Février 2023 (Coup d'envoi à 10h00)			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	4	Les Sportifs de Garges Asf Argenteuil Marcouville City CP (1&2)

Prochaine réunion
Lundi 13 février à 18H30

COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 07 FÉVRIER 2023

Présents : MM. Plassart - Lacour

Assiste : M. Letellier (Comité)

Excusé : M. Diaz (Comité)

FOOTCLUBS

Les phases 2 de foot animation ayant commencées, le correspondants Footclubs doivent vérifier l'affection des équipes à leur responsables FMI.

(L'équipe doit être cocher ou recocher dans Footclubs).

FORMATION

SAMEDI 11 MARS 2023

AU DVOF

8h00 – 12H00

Pour vous inscrire :

Inscription en téléchargeant [la fiche d'inscription](#) à renvoyer au DVOF

Par mail : secretariat@district-foot95.fff.fr

ou

Par courrier : DVOF – 6, Avenue du Bosquet – 95560 Baillet en France.

Cette formation est prise en charge financièrement pour les licenciés val-d'oisien.

FORMATION PFFD

RÉAGIR À UN CONFLIT





FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF.

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

3.9.0.0

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

**Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.**

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matches avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 Vous retrouverez cette version sous le nom (Feuille de Match Informatisée VERSION 3.9.0.0). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !



FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire

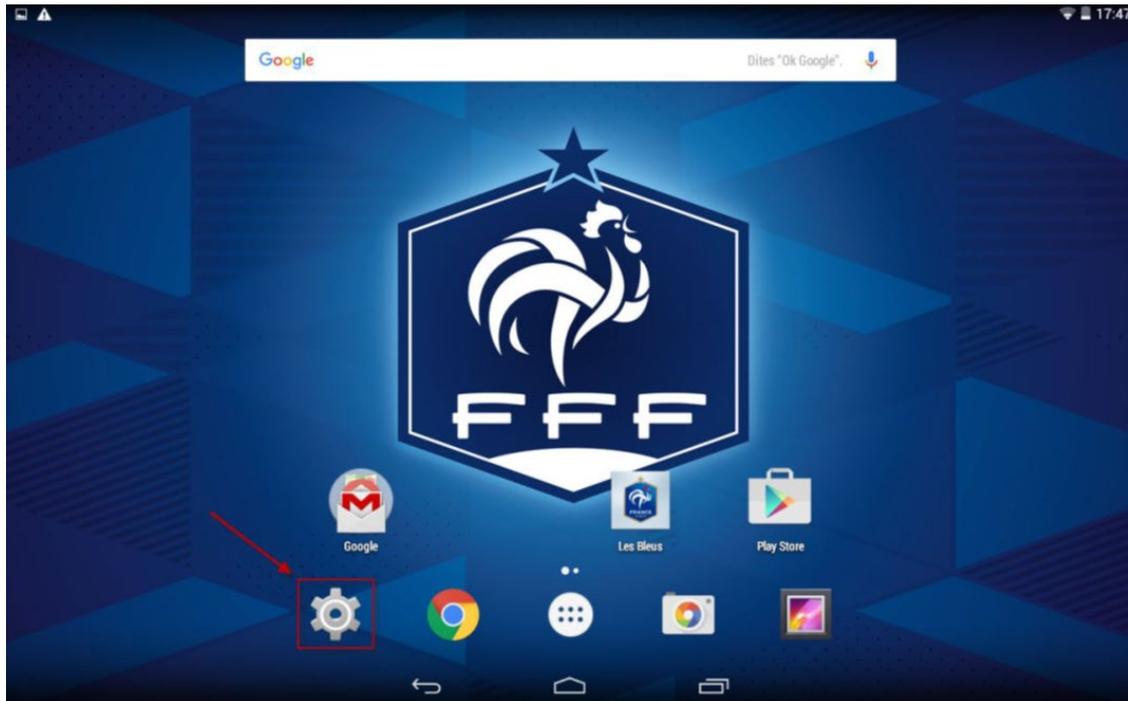
PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

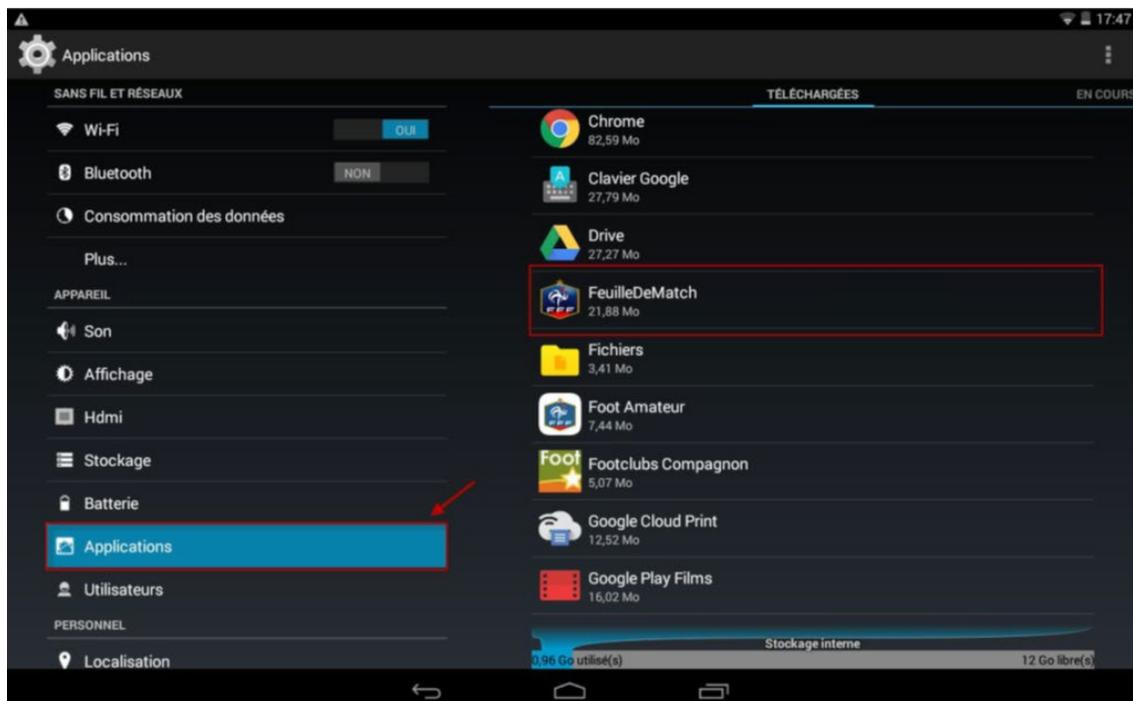
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

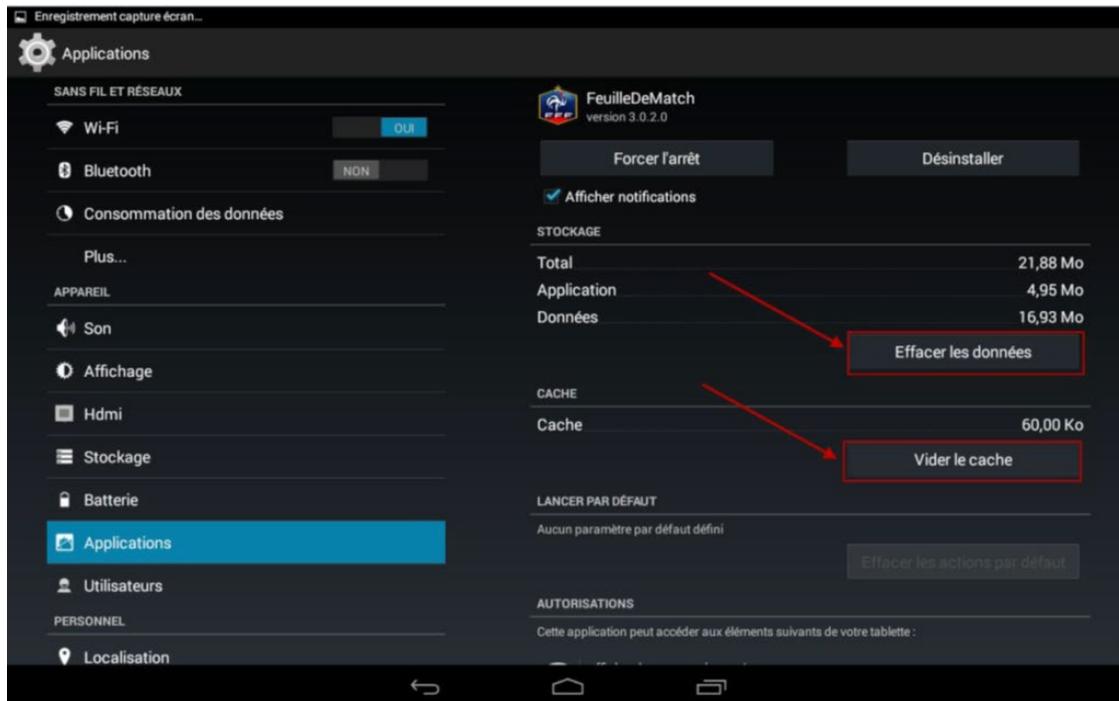
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



🔗 Sélectionnez Application puis Feuille de Match



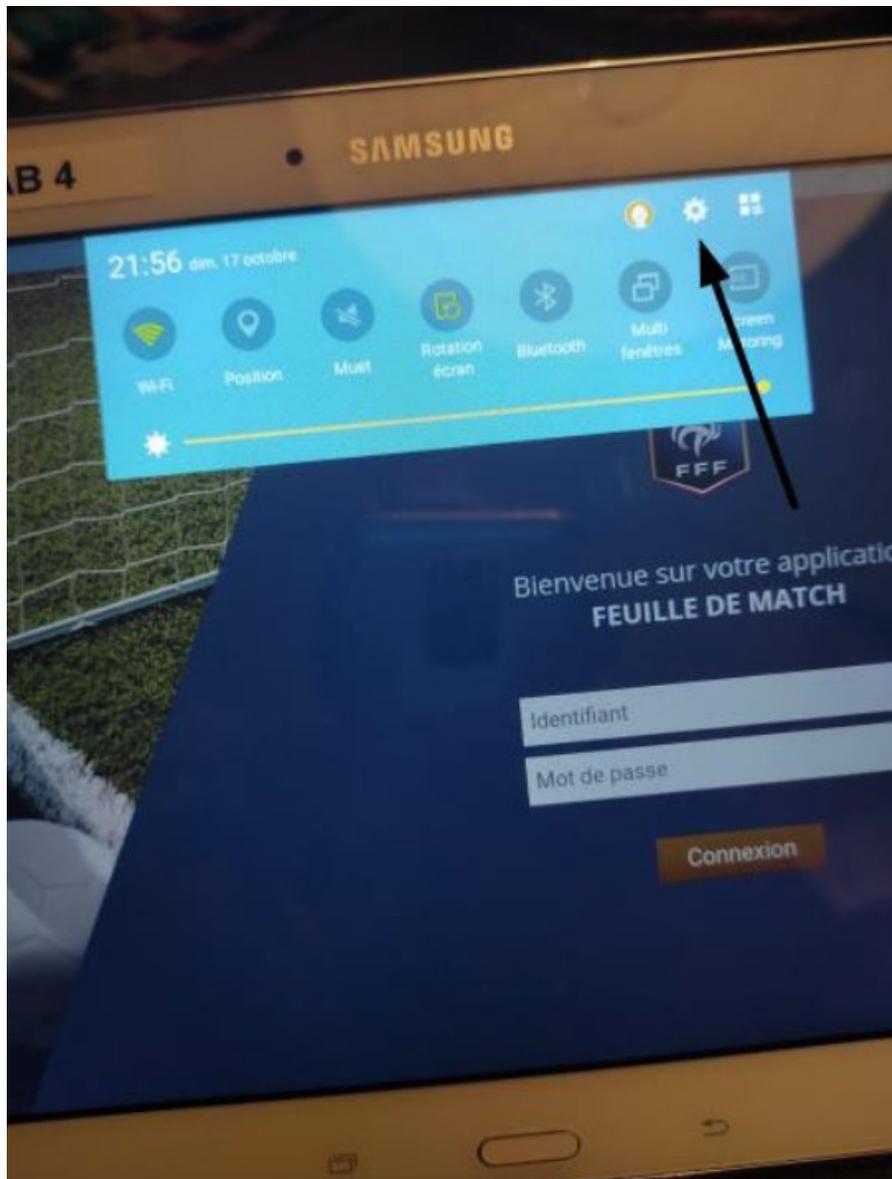
❓ Effacer les données et vider le cache



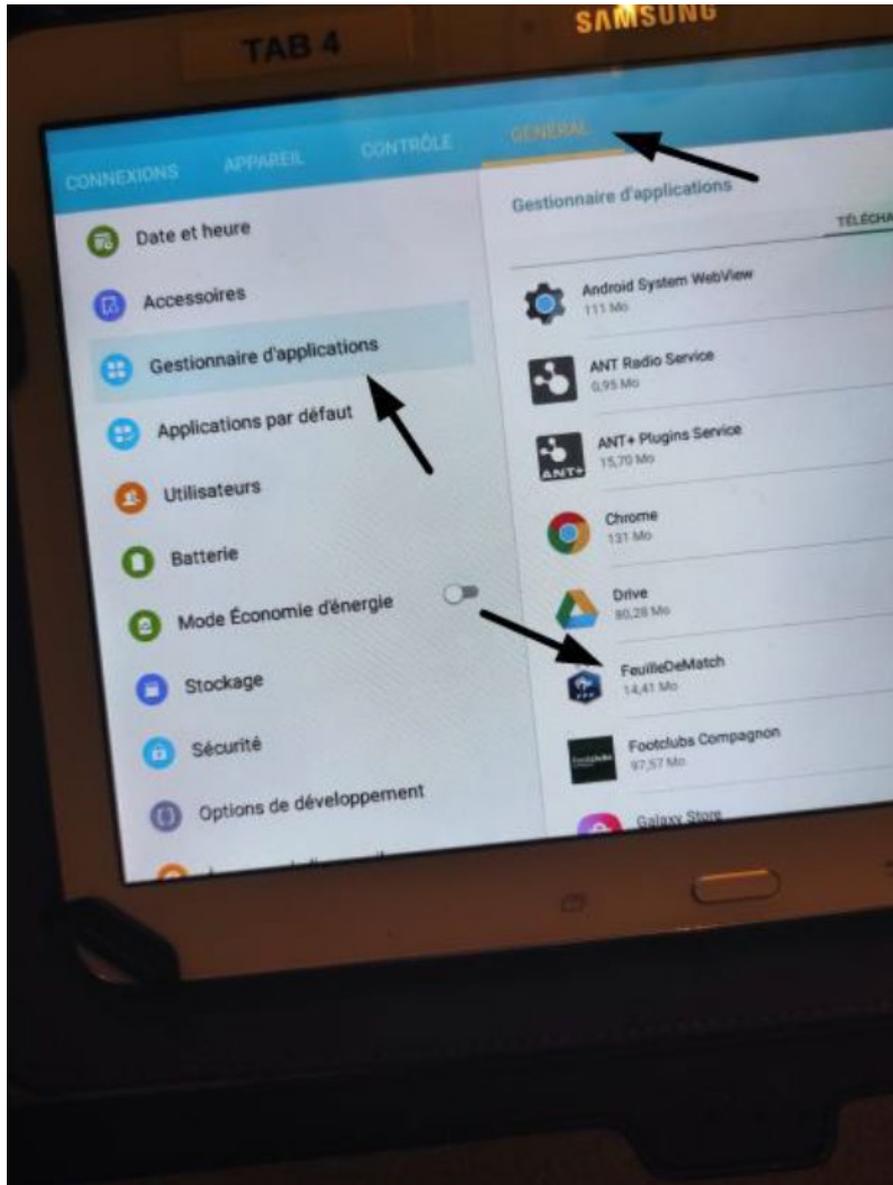
□ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

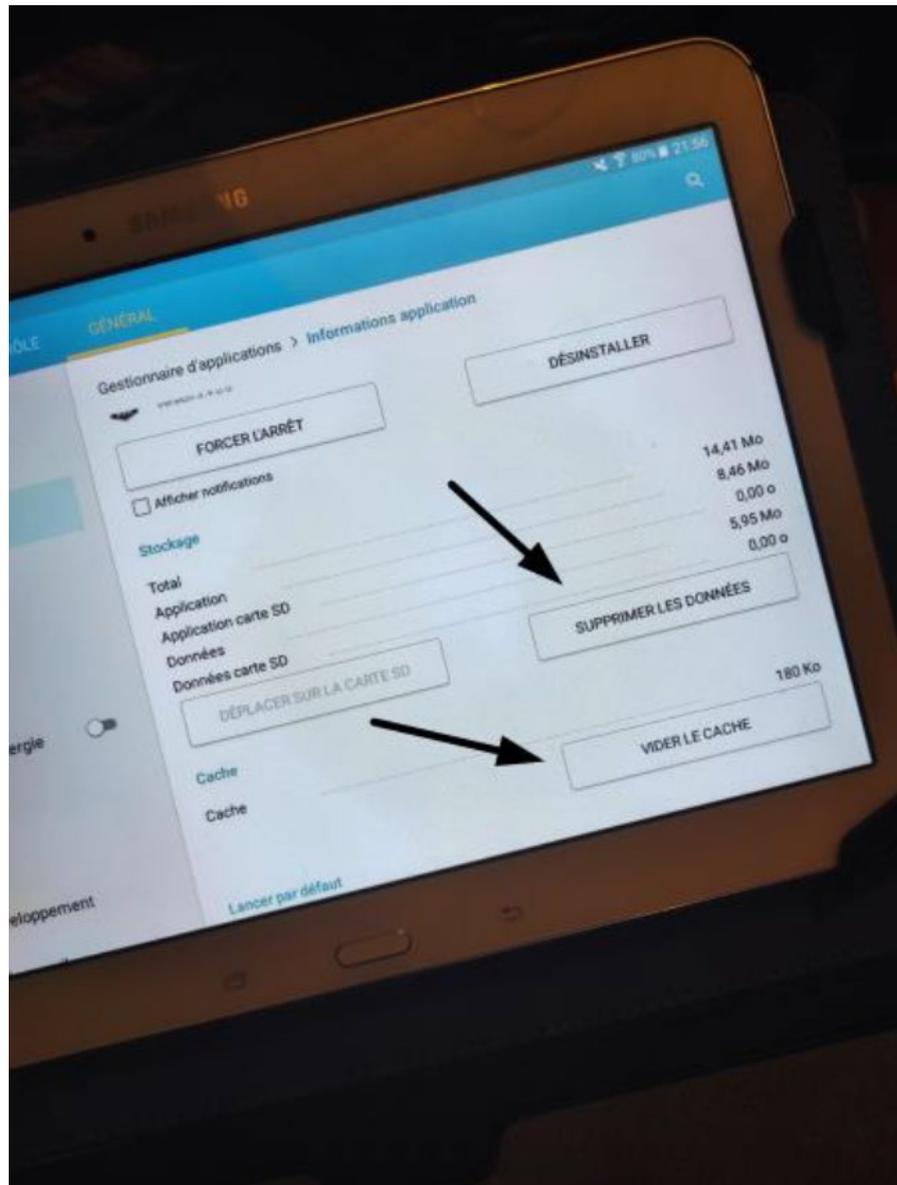
📄 Allez dans paramètres de la tablette.



🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes !



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 07 FÉVRIER 2023

Présents : MM. Febvay – Lacour - Plassart

Assiste : M. Letellier (Comité)

TOUS LES CLUBS DU VAL-D'OISE

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après.

La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.

Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage)

DEMANDES DIVERSES

Ville de VILLIERS LE BEL : NNI 956800102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a constaté que les travaux demandés ont été réalisés. Remerciements.



CLASSEMENT

Ville d'OSNY : NNI 954760102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le lundi 13 février 2023 à 20h00, au Stade CHRISTIAN LEON, rue des CHARS, pour confirmation de classement de l'éclairage.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 09 Février 2023

DÉLÉGATIONS - DÉSIGNATIONS

Rencontres du 19 Février 2023

U18 D1

Match 24685112 : Villiers le Bel FC / Cormeillais ACS

Délégué M. Faouzi Belhamra

Match 24685113 : Garges FCM / Ecoen FC

Délégué M. Laurent Valette

Match 24685115 : Ermont AmS / Sarcelles AAS

Délégué M. Jean-Pierre Lacour

Match 24685117 : St Leu FC / Adamois OL

Délégué M. Michel Bailliez



COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Réunion du Jeudi 2 février 2023

Courdimanche AS / Jouy le Moutier FC U18 D2/A du 30/10/2022

Appel du Club de Courdimanche AS de la décision de la Commission organisation des compétitions du 10/01/2023 ayant décidé de donner le match référencé perdu par pénalité à l'AS Courdimanche au motif de non-envoi de la FMI après 2 appels

Président : M. DIAZ

Présents : Mmes BOUZNAD et ESCROIGNARD

MM. BOISDENGHIEU – LETELLIER - TRAORE

Assiste : M. BARRAU

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,

Statuant en appel

Constata que la procédure est respectée,

Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées

Pour AS Courdimanche

Monsieur le Président JF Mellul

Le responsable de l'équipe Armand DAVANTURE

Pour FC Jouy le Moutier

Monsieur le Président Francisco Garcia da Silva

Le responsable de l'équipe Brian Neves Da Cruz

Considérant que :

- À la suite du match référencé, (victoire 3 à 0 de Courdimanche confirmée par toutes les parties), la transmission de la FMI n'a pas pu aboutir lieu en raison d'un « bug informatique » constaté par les dirigeants de Courdimanche,
- Le dirigeant du FC Jouy le Moutier affirme qu'il n'a pas constaté ce « bug » et qu'il a pu signer la FMI en fin de match et que la tablette marchait à son départ,
- Les dirigeants de Courdimanche expliquent que face à cette situation, ils s'en sont remis à l'arbitre officiel lequel aurait dit qu'il s'occupait de transmettre la FMI, ce qui n'est absolument pas son rôle,
- Malgré cette affirmation, il appartenait au club de Courdimanche de mettre tout en œuvre pour transmettre la Feuille de match,



- Les dirigeants du FC Jouy le Moutier soupçonnent le club adverse d'avoir volontairement empêché cette transmission, dans la mesure où le club accueil était en infraction quant au nombre de joueurs mutés, et que le club attendait la connaissance de la FMI pour adresser au District une réclamation
- Le présent Comité d'Appel souhaite rappeler au FC Jouy le Moutier que leur réclamation sur ce point règlementaire a été traitée par la Cion Statut et Règlement du 12/12/2022 et qu'en l'absence de réserve correctement posée de leur part, le motif retenu par la voie de la réclamation n'est pas recevable et qu'il convenait de porter une réserve d'avant match et de la confirmer pour être traitée,
- Conformément à l'article 44.2 du Règlement Sportif, le non-envoi de la feuille de match, après 2 réclamations, amène le match perdu par pénalité à l'équipe recevante,
- L'application de cet article du règlement est l'objet du présent appel
- La Commission de 1^{ère} instance n'a pu que constater l'absence de la FMI après 2 réclamations, de même que le présent Comité d'Appel
- Par ces motifs et après en avoir délibéré

Décision :

Décision : Confirme la décision de la Commission de 1^{ère} Instance.

N'impute pas les frais d'appel au club appelant

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de fond prévues par l'article 31 du RSG de la LPIFF, et dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la date de première présentation de la notification de la décision contestée.

Président de séance

Secrétaire de séance

José DIAZ

Brendan BARRAU



COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Réunion du Jeudi 2 février 2023

Critérium avenir U12 Sarcelles AAS

Appel du Club de Sarcelles AAS de la décision de la Commission Foot Animation du 09/01/2023 ayant décidé d'exclure l'équipe du critérium avenir U12 2^{ème} phase, au motif du non-respect des critères d'encadrement (article 4.01 du Règlement ad hoc) et d'intégrer l'équipe au critérium départemental.

Président : M. DIAZ

Présents : Mme BOUZNAD

MM BOISDENGGHIEN – LETELLIER - TRAORE

Assiste : M. BARRAU

Le Comité,
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,
Statuant en appel et EN DERNIER RESSORT
Constata que la procédure est respectée,
Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées

Pour Sarcelles AAS

Monsieur le représentant du Président Frédéric Breton

La représentante de la Cion de Première Instance : Madame Escroignard

Considérant que :

- Sur la 1^{ère} phase de ce critérium U12 avenir, l'éducateur inscrit par l'AAS Sarcelles en début de saison n'a jamais officié sur les matchs, ce qui constitue une infraction au titre du règlement de l'épreuve (article 4.01)
- La sanction pour cette infraction au règlement en 1^{ère} phase peut aller jusqu'à l'exclusion du critérium en 2^{ème} phase
- La Cion Football Animation a donc rigoureusement appliqué le règlement,
- Le présent Comité d'Appel entend les arguments développés par Sarcelles AAS à savoir que :



C'est une grossière erreur du Club d'avoir inscrit en éducateur principal le nom d'une personne non licenciée cette saison au club, lequel était l'éducateur la saison précédente

L'erreur est certes réelle mais la sanction semble disproportionnée pour des enfants surtout que la Cion de 1^{ère} instance n'a jamais alerté le club sur la situation d'infraction, le club aurait répondu sur la bonne identité de l'éducateur

Tous les matchs de cette 1^{ère} phase ont été encadrés par un éducateur diplômé du Club, conformément au Règlement, ce qui reste l'essentiel

Le club respecte tous les autres critères et apporte une attention particulière pour honorer leur participation,

- Le Comité d'Appel estime que cette saison 2022/2023 l'inscription était sous un format différent qui a pu effectivement amener une erreur, et si la Cion n'est pas tenue d'alerter au cours la 1^{ère} phase le club en infraction sur le nom de l'éducateur inscrit, une demande officielle ou une convocation en Commission aurait pu effectivement éviter de prendre une sanction immédiate au cours de l'instruction des critères de la fin de la 1^{ère} phase,
- Le Comité d'Appel estime que cette épreuve étant la plus prestigieuse dans cette catégorie, elle mérite une rigueur administrative des clubs qui y participent, rigueur apparaissant comme matériellement réalisée par le Club de Sarcelles AAS,

Décision :

Décision : Infirme la décision de la Commission de 1^{ère} Instance.

Impute les frais d'appel de 64 euros au club appelant

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours et suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L 141-4 et R 141-5 et suivants du Code du Sport.

Président de séance

Secrétaire de séance

José DIAZ

Brendan BARRAU



COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Réunion du Jeudi 2 février 2023

Critérium avenir U12 RC Argenteuil

Appel du Club de Argenteuil RC de la décision de la Commission Foot Animation du 09/01/2023 ayant décidé d'exclure l'équipe du critérium avenir U12 2^{ème} phase, au motif du non-respect des critères d'encadrement (article 4.01 du Règlement ad hoc) et d'intégrer l'équipe au critérium départemental.

Président : M. DIAZ

Présents : Mme BOUZNAD

MM BOISDENGHIEU – LETELLIER - TRAORE

Assiste : M. BARRAU

Le Comité,
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,
Statuant en appel et EN DERNIER RESSORT
Constata que la procédure est respectée,
Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées

Pour Argenteuil RC

ABSENCES NON EXCUSEES amende 2x35€ = 70€

Amendes pour absence non excusée du club appelant : amende 125€

La représentante de la Cion de Première Instance : Madame Escroignard

Considérant que :

Le club appelant n'a pas daigné se déplacer pour motiver son appel
Le mail d'appel du club n'est ni argumenté ni détaillé
Le Comité d'Appel décide de ne pas traiter plus avant

Décision :

Décision : Confirme la décision de la Commission de 1^{ère} Instance.
Impute les frais d'appel de 64 euros au club appelant

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours et suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L 141-4 et R 141-5 et suivants du Code du Sport.

Président de séance

Secrétaire de séance

José DIAZ

Brendan BARRAU